



Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 21 Octobre 2022

Président de séance : Mr BESANÇON Laurent, Maire

Conseillers présents : (9) : Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DUC Pierre, DUPAS Jean Pierre, GENTAS Dominique, MOUREZ Jean Christophe et Mme GRILLOT Isabelle.

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

Conseillers excusés (2) : Mme JEANDOT Julie et Mr DANJEAN Pierre

Pouvoir (0) : Aucun **Votants** : 9

Secrétaire de séance : Mr DUC Pierre

Début de séance : 18 h 45

* Le compte-rendu du Conseil Municipal (CM) du 26 août 2022 est approuvé à l'unanimité des élus. Mr le Maire et le Secrétaire signent le registre et archivent le procès-verbal.

1 – **Délibération** : Décision modificative budgétaire.

Pour être conforme à la réglementation comptable, une modification de chapitres comptables liée à l'étude de 2080 € réalisée en 2020, sur le projet du téléphérique, (étude suivie de travaux), est nécessaire afin de récupérer la TVA.

Cette modification est approuvée et adoptée à l'unanimité des élus.

2- **Délibérations** : Rédaction d'actes administratifs d'achat et donation (projet foncier en cours).
(projet de défense incendie : mise en place d'un réservoir d'eau sur terrain de tennis).

1) Dans le cadre du projet de donation d'une partie du terrain de tennis par Mr Barry, le projet de donation doit être validé :

Les élus approuvent à l'unanimité la rédaction d'un acte administratif avec Mr Barry, pour l'acquisition-donation de ce terrain.

Mr Chambard Denis, 2ème adjoint, sera signataire de l'acte pour le compte de la Commune. Les élus approuvent à l'unanimité cette décision.

2) Mr Chauvin vend un terrain de 108 m², pour une valeur de 150 €.

Les élus approuvent à l'unanimité la rédaction d'un 2^oacte administratif avec Mr Chauvin, pour l'achat de ce terrain.

Mr Chambard Denis, 2^{ème} adjoint, sera signataire de l'acte. Les élus approuvent à l'unanimité cette décision.

3) Les élus approuvent à l'unanimité la donation par le Département d'une bande de terrain, en alignement du futur chemin accédant au terrain de tennis.

3- Délibération : Conventionnement logement communal.

L'appartement de la Mairie a été subventionné en tant que logement social pour les besoins de sa restauration en 2005. En cas de vacance à venir, la Mairie a la possibilité de conserver cette convention, ou de l'annuler (frais de dossier de 15€).

Les élus votent et décident à l'unanimité d'annuler cette convention sur le logement communal, ceci à partir du 1^{er} décembre 2022.

4- Délibérations : Affouage 2022, états d'assiette 2023.

4.1-Mr Maire nous informe de la vente de bois résineux sur Granges de Ladoye le 8 novembre 2022. Il nous informe aussi d'une vente de bois pour une valeur de 2582€ avec la société Juratransbois. Les élus votent et acceptent à l'unanimité l'encaissement du chèque.

4.2-Une vente de bois réalisée par l'ONF, dans les côtes de l'Abeille et du Chaumoisi Martin a rapporté 5815€.

4.3-Les élus votent et autorisent à l'unanimité l'ONF à marteler les coupes 6 et 7 à la Granges de Ladoye, suivant le plan de gestion des bois (état d'assiette 2023).

4.4-Affouage 2022-2023 à la Granges de Ladoye :

Les élus votent et décident à l'unanimité le prix du stère à 4€.

Les affouagistes ont jusqu'au lundi 31 novembre 2022, 18 heures pour s'inscrire en mairie.

4.5-Produits accidentels qui tombent sur des particuliers ou affouages complémentaires :

Les élus votent et décident à l'unanimité le prix du stère à 1€ à compter de 2022.

5- Délibération : Dénéigement hiver 2022-2023 :

Les élus votent et acceptent à l'unanimité la prestation de M. Nicolas SAUSSARD d'Arlay pour le déneigement du village, avec passage à la demande d'un coût de 155€ (salage optionnel compris).

Mr HOUSER assurera le déneigement au Chaumoisi Boivin.

6- Délibération : Mutation bail agricole Monneret / Villet :

6.1-Mr Monneret de Bougelier - Plasne a cédé son exploitation agricole à Mr Villet de Plasne.

Les élus votent et acceptent à l'unanimité de louer à Mr Villet pour une période de 7 ans un terrain à la Granges de Ladoye, après acceptation de la Préfecture. Une revalorisation du bail a été acceptée par les deux parties, soit 120€ l'hectare.

6.2-Mr Villet demande à ce que l'on retire du bail, le chemin réalisé par Mr Monneret, chemin qu'il n'utilise pratiquement pas.

Les élus votent et acceptent à l'unanimité cette demande.

6.3-La proposition de faire de l'élagage sur le bord du champ est acceptée.

Les élus votent et autorisent à l'unanimité, Mr le Maire de signer le bail dans ces conditions.

7- Abri bus : choix de l'emplacement et du prestataire.

Suite à l'étude des deux devis reçus, les élus votent et valident à l'unanimité le devis de la société Comat – Valko, d'une valeur de 2249,22€, pour un abri bus en bois de 2m x 1,20m.
L'abri bus se placera vers le panneau d'arrêt bus, en bout du petit jardin de la Mairie.

8- Repas des aînés.

Le Conseil Municipal décide cette année de reconduire le repas des aînés, interrompu ces deux dernières années à cause du COVID.

Ce repas sera offert aux aînés de 70 ans révolus.

Proposition est faite pour le 27 novembre ou le 4 décembre.

Une invitation sera envoyée aux personnes concernées.

9- Questions diverses :

Les travaux de goudronnage sur le chemin des Exterpois et la pose de caniveaux Montée du Village et Chemin des Exterpois ont commencé.

Fin de séance : 20h30

Mr DUC Pierre



Secrétaire

Mr BESANÇON Laurent

